

AVIS DE CONSULTATION OUVERTE

CONSULTATION OUVERTE N° : 002/DAM/ARPCE/2026 DANS LE CADRE DU LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU SUPPORT DU LOGICIEL DE SECURITÉ INFORMATIQUE AU PROFIT DE L'AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ARPCE).

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE), lance une consultation ouverte dans le cadre du renouvellement des licences et du support des logiciels de sécurité informatique au profit de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE), conformément au cahier des prescriptions techniques joint en annexe.

Les logiciels concernés par le renouvellement sont détaillés ci-dessous :

N°	Désignation	Nombre Licences	Durée
01	Fort Analyzer VM 5G/d	01	24 Mois
02	FortiGate 200F HA	01	24 Mois
03	FortiGate 200F Main	01	24 Mois

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La présente consultation s'adresse aux entreprises et/ou sociétés constituées en personnes physiques ou morales, spécialisées dans la vente des logiciels informatiques, l'installation de réseaux et traitement de données, ainsi que les bureaux d'études et de conseil en informatique (consulting), ayant un partenariat avec Fortinet, et ayant exécuté au moins Une (01) prestation similaire, justifiés par des attestations de bonne exécution ou tout autre document probant.

A cet effet, les soumissionnaires n'ayant pas fourni les documents justificatifs relatifs aux conditions citées ci-dessus, verront leurs offres rejetées.

II – LIEU DE RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Le présent cahier des charges peut être récupéré et/ou transmis par tout moyen. Les candidats intéressés peuvent retirer le cahier des charges relatif à cette consultation directement, ou par le biais des représentants dûment mandatés par leurs soins, munis d'une procuration, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE)

01, Rue Kaddour Rahim, Hussein Dey - Alger - 16005 - Algérie.

(Direction de l'Administration et des Moyens- Bureau d'Ordre Général)

La faculté d'envoi du cahier des charges aux candidats peut se faire par voie électronique à condition que les exigences communes au retrait soient respectées : habilitation du représentant du candidat et transcription formelle du processus de remise (date, identification du candidat, confirmation par le candidat de la réception du cahier des charges).

Les demandes du cahier des charges par voie électronique devront être envoyées à l'adresse électronique suivante : « **mg.projets@arpce.dz** ».

III – DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE :

Les offres doivent comprendre un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, et ce, conformément à l'article 12 du cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, à établir sans rature ni surcharge, doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de la société, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.

Les trois enveloppes ci-dessus doivent être mises dans une autre enveloppe anonyme et fermée, ne comportant que les mentions suivantes :

CONSULTATION OUVERTE N° 02/DAM/ARPCE/2026

AYANT POUR OBJET :

**LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU SUPPORT DES LOGICIELS DE SÉCURITÉ
INFORMATIQUE AU PROFIT DE L'AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ARPCE).**

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

IV – DUREE DE PREPARATION DES OFFRES :

La durée de préparation des offres est fixée à **Dix (10) jours calendaires**, à compter de la date de publication de l'avis relatif à la présente consultation sur le site web de l'ARPCE. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

V – DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres, tel qu'indiqué à l'article 16 du présent cahier des charges.

Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou de repos légal, la date de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

(Toute offre reçue par le service contractant après le délai de dépôt des offres sera écartée).

VI – LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE)

01, Rue Kaddour Rahim, Hussein Dey - Alger - 16005 - Algérie.

(Direction de l'Administration et des Moyens- Bureau d'Ordre Général)

VII – OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des plis contenant les : « **dossier de candidature** », « **offre(s) technique(s)** » et « **offre(s) financière(s)** », aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres à **14 heures** à l'adresse indiquée aux articles 06 et 16 ci-dessus.

Elle aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres, à **14H00** précises au siège de l'Autorité de Régulation. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis sera assurée le jour ouvrable suivant.

VIII – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Conformément à l'article 17 du cahier des charges, les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres, augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

Ce délai est prorogé d'un mois supplémentaire pour l'attributaire provisoire de la consultation.